



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Direction des Collectivités Locales et des Elections
Bureau des élections et de la réglementation
Adresse postale : 53 rue de la Préfecture
21041 DIJON Cedex
Tél : 03 80 68 31 00

► **Accueil physique et téléphonique du public : 14h00 à 16h30, lundi, mercredi et vendredi**
Cité Dampierre – 6 rue Chancelier de l'Hospital – CS 15381 21053 DIJON cedex

MODIFICATIONS DE STATUTS

Dans le cas de changement d'un ou de plusieurs articles des statuts (y compris le siège social)

PIECES A FOURNIR

- L'imprimé cerfa n° 13972*02 dûment complété

Les modifications portant sur le titre, l'objet ou le siège social peuvent faire l'objet, si vous le souhaitez d'une publication au Journal Officiel. Les frais de publication (gratuits depuis le 1^{er} janvier 2020) ~~seront à régler directement aux services du Journal Officiel à réception de la facture.~~ Merci de cocher la case correspondante (page 3 de l'imprimé ci-joint).

- 1 exemplaire original des **nouveaux statuts (prenant en compte les modifications) datés et signés par deux dirigeants minimum**. Veillez à en conserver un double
Les coordonnées personnelles des dirigeants ne doivent pas y figurer, seules les fonctions sont requises (exemple : 1 président, 1 secrétaire, 1 trésorier)
- 1 exemplaire du **compte-rendu (signé par au moins un dirigeant)** de la réunion lors de laquelle a été décidée cette modification
- 1 **enveloppe affranchie à 20 grammes pour l'envoi du récépissé** libellée à l'adresse personnelle d'un dirigeant de préférence.

MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

titre, objet, siège social, adresse de gestion, dissolution

Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5

Ce formulaire vous permet de déclarer différentes modifications de votre association, à savoir son titre, son siège social, son objet, son adresse de gestion ou encore sa dissolution.

Certaines modifications sont considérées comme statutaires car elles concernent des éléments figurant dans les statuts de votre association : le titre, l'objet, le siège social. La dissolution de votre association est considérée comme l'ultime modification de votre association. Seules les modifications statutaires et la dissolution peuvent, si vous le souhaitez, faire l'objet d'une publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.) mais celle-ci n'est pas obligatoire.

Des dispositions statutaires nouvelles visant, par exemple, à modifier le fonctionnement de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, à créer de nouvelles catégories de membres, sont également des modifications statutaires mais n'ont pas vocation à être publiées.

Vous devez joindre à la déclaration de toute modification statutaire un exemplaire des statuts mis à jour et signé par deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants.

Ce formulaire vous permet également de déclarer la modification de l'adresse de gestion de votre association.

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

Numéro de DOSSIER : W

(numéro figurant sur le dernier récépissé délivré par l'administration)

Numéro SIREN/SIRET :

(numéro à indiquer lorsqu'il a déjà été attribué)

NATURE DE LA MODIFICATION

VOUS SOUHAITEZ (Veuillez cocher la case correspondante) :

Modifications statutaires publiables au J.O.A.F.E.	Modification non publishable
<input type="checkbox"/> Modifier le titre de votre association	<input type="checkbox"/> Modifier l'adresse de gestion de votre association
<input type="checkbox"/> Modifier l'objet de votre association	
<input type="checkbox"/> Modifier l'adresse du siège social de votre association	
<input type="checkbox"/> Dissoudre votre association	
Modifications statutaires non publiables au J.O.A.F.E.	
<input type="checkbox"/> Effectuer une autre modification statutaire	

MODIFICATION DU TITRE

ANCIEN TITRE _____

NOUVEAU TITRE _____

MODIFICATION DE L'OBJET

ANCIEN OBJET : _____

Site INTERNET : http:// _____
(facultatif)

NOUVEL OBJET : _____

Site INTERNET : http:// _____
(facultatif)

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

ANCIENNE ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence		
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
Lieu-dit ou boîte postale	Code postal	Commune / Localité	

NOUVELLE ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence		
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
Lieu-dit ou boîte postale	Code postal	Commune / Localité	

MODIFICATION DE L'ADRESSE DE GESTION

ANCIENNE ADRESSE DE GESTION

Titre court de l'association :

Chez : Mme Mlle M. Nom : _____ Prénom : _____

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° Extension Type de voie Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

Téléphone de l'association : _____
(recommandé)

Adresse électronique de l'association : _____
(recommandé)

NOUVELLE ADRESSE DE GESTION

Titre court de l'association :

Chez : Mme Mlle M. Nom : _____ Prénom : _____

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° Extension Type de voie Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

Téléphone de l'association : _____
(recommandé)

Adresse électronique de l'association : _____
(recommandé)

DISSOLUTION

Date de la décision de l'organe délibérant : _____

PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL (facultative)

- Je demande la publication de l'extrait de cette déclaration au J.O.A.F.E. et m'engage à régler le montant des frais d'insertion.
- Je ne souhaite pas que la présente déclaration fasse l'objet d'une publication au J.O.A.F.E.

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : _____ à _____

Nom et qualité du déclarant - Signature

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »